



APPEL A PROJETS CLINIQUE 2026

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

L'évaluation et la prise en charge de la douleur constituent un véritable enjeu de santé publique tant elles impactent la qualité de vie des patients atteints de cancer. Malgré la mise en place de « plans douleur » successifs, il est estimé qu'un patient sur deux atteint d'un cancer ou ayant eu un cancer souffre de douleurs chroniques et que 10 à 15 % des patients traités présentent des douleurs rebelles.

À travers son Appel à projets le Comité du Nord souhaite soutenir des actions afin d'améliorer la prise en charge de la douleur liée aux cancers et à leurs traitements.



Date limite de dépôt : 16 octobre 2026

Objectif de l'Appel à projets

La prise en charge de la douleur dans le parcours patient avec :

- L'amélioration de la qualité de vie avec la réduction de la douleur des patients à **toutes les étapes de la maladie et après le cancer** ;
- La réduction des inégalités de prise en charge de la douleur liée à la maladie cancéreuse et à ses traitements à **toutes les étapes de la maladie et après le cancer**.

À qui est destiné cet Appel à projets ?

- Aux services ambulatoires
- Aux services de soins palliatifs
- Aux acteurs qui interviennent à domicile (HAD, ...)

Territoire :

Le département du Nord.



Critères d'éligibilité du projet :

- Répondre à l'objectif de cet Appel à projets : **la prise en charge de la douleur**
- Garantir la pérennisation du projet
- Ne pas demander une aide financière pour le fonctionnement administratif de la structure (en particulier les salaires)
- **Les projets faisant apparaître un co-financement seront retenus en priorité**, l'aide financière ne pourra excéder 50 % du montant total du projet

Que peut prendre en charge cet Appel à projets ?

- Du matériel
- Un accompagnement pour soulager la douleur
- Un aménagement pour la prise en charge de la douleur
- Un outil informatique/logiciel pour le suivi à distance des patients

Important : les méthodes de prise en charge de la douleur doivent reposer sur des recommandations reconnues, explicables, efficaces et encadrées.

Le porteur de projet s'engage à :

- **Faire valider l'intérêt du projet par le CLUD** (Comité de lutte contre la douleur) de l'établissement s'il en possède un
- **Faire référence au soutien de la Ligue** dans toutes communications liées à son projet (réseaux sociaux, site internet, affiche, flyer, planning, ...).
- Fournir une évaluation et un bilan de l'action : il est **obligatoire** de nous transmettre un bilan financier des dépenses et un bilan opérationnel du projet (renouvellement ou non).

Pour répondre à cet Appel à projets :

- Constituer un dossier de candidature complet au format imposé.
- Le dossier devra être transmis par courrier postal en 1 exemplaire et par voie électronique à l'adresse suivante apmp.CD59@ligue-cancer.net pour le 16 octobre 2026 inclus (cachet de la poste faisant foi).
- **Tout dossier reçu hors délai ne sera pas traité et sera automatiquement refusé.**

